







SOUSCRIPTION AU PAIR DES ACTIONS DE 250 FR. AU PORTEUR.

produisant un minimum d'intérêt pouvant rapporter 200 0/0 par an REVUES.

L'UNIVERSEL

UN CENTIME ET DEMI. 360 Revues, 400 Gravures et pour 6 fr. par an.

ENCYCLOPÉDIE MENSUELLE CONTENANT TRENTE

Le plus grand des journaux connus au meilleur marché possible. Résumé complet de la presse française et étrangère.

- 1 Revue politique. 2 Revue électorale. 3 Revue administrative. 4 Revue municipale. 5 Revue judiciaire. 6 Revue militaire. 7 Revue maritime. 8 Revue coloniale. 9 Revue financière. 10 Revue commerciale. 11 Revue agricole. 12 Revue des travaux publics. 13 Revue des chemins de fer. 14 Revue statistique. 15 Revue industrielle. 16 Revue des découvertes. 17 Revue religieuse. 18 Revue de l'enseignement. 19 Revue scientifique. 20 Revue médicale. 21 Revue étrangère. 22 Revue littéraire. 23 Revue critique. 24 Revue artistique. 25 Revue musicale. 26 Revue des modes. 27 Revue théâtrale. 28 Revue nécrologique. 29 Revue des faits divers. 30 Revue récréative.

L'UNIVERSEL, en vertu d'un traité spécial avec les pens de lettres, reproduit les meilleurs feuilletons, romans et nouvelles.

L'UNIVERSEL est une création tout à fait nouvelle. C'est l'histoire complète du mois : Politique, Tribunaux, Commerce, Nouvelles, Sciences et Arts s'y classent méthodiquement.

ÉMISSION AU PAIR DES ACTIONS.

REMBOURSEMENT INTÉGRAL À L'ACTIONNAIRE.

Le Journal L'UNIVERSEL réalise le meilleur marché possible.

Cette feuille est du petit nombre de celles qui sont appelées à obtenir le plus brillant succès. En France, la presse quotidienne compte trois millions de lecteurs.

PARTAGE DANS LES BÉNÉFICES, Même après le remboursement.

Les Actions de L'UNIVERSEL présentent le placement le plus avantageux.

Une Société en commandite a été formée au capital de 150,000 francs, divisés en 600 actions de 250 francs chacune. La Société du journal est définitivement constituée.

GILETS DE FLANELLE SANS RÉTRÉCISSEMENT

Passage de l'Opéra, galerie de l'Horloge, n. 15 et 17. - SPECIALITÉ POUR CHEMISES.

L'UNIVERSEL 360 revues, gravures, illustrations pour 6 fr. par an.

PÂTE ÉPILATOIRE PERFECTIONNÉE

de M. DUSSEY, rue du Coq - Saint-Honoré, 13, au premier, reconnue, après examen fait, la seule qui détruit entièrement le poil et le duvet sans altérer la peau.

PAPETERIE SPÉCIALE DE FANTAISIE ET DE BUREAUX.

ENCHRIER SYNTHÉTIQUE, SEUL BREVETÉ Sans garantie du gouvernement. Conservant l'encre toujours fluide sans aucun entretien.

PLACEMENT AVANTAGEUX

Les actions de 250 francs du journal L'UNIVERSEL assurent à dix mille abonnés plus de 20 pour 0/0.

SICCATIF BRILLANT

Séchant en deux heures, pour mise en couleur sans froitage de NAPHEL, lly 3 du Coq, du jaune, couleurs noires et brunes.

HORTICULTURE.

Les CHASSIS et COFFRES en fer pour couches, serres et espaliers, de M. LEBEYRE, rue de l'Orillon, 11, à Paris.

BAZAR PROVENÇAL, rue du Bac, 104, fondé il y a vingt ans par M. Aymé, de Marseille. Une succursale, 13, boulevard de la Madeleine (cité Vendôme).

Maladies Secrètes. Guérison prompt, radicale et peu coûteuse de ces Maladies par le traitement du Dr. C. ALBERT.

D'un acte passé devant M. B-aufeu, soussigné, qui en a la minute, et son collègue, notaire à Paris, le 6 octobre 1846.

De M. BERTHARD (Jules), négociant, rue Notre-Dame-de-Lorette, 50, le 22 octobre 1846.

TABLE D'HOTE très bien servie, à 5 et 6 heures, rue des Doux-Eaux, n. 32. - Prix: 1 fr. 50 cent.

ENTREPRISE SPÉCIALE DES ANNONCES

POUR LES JOURNAUX DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER.

N. ESTIBAL

Fermier d'Annonces de plusieurs journaux, rue Neuve-Vivienne, 53, à Paris.

AVIS

Une maison de détail qui compte plusieurs années de succès demande un intérêt qui pourrait dispenser de 30,000 à 40,000 francs, pour acheter les commandes de fabrication qui lui seraient faites et qui donneront de beaux bénéfices.

Avis divers.

M. HENIN, rue Pasourel, 7, commissaire à l'exécution du concordat du sieur LACROIX.

Suivant acte passé devant M. Postansque, notaire à Vaugirard, le 14 octobre 1846.

Par le même acte de dissolution, il a été procédé au partage de l'actif de ladite société.

Etude de M. Martin LEROY, agréé, 17, rue Traine-Si-Eustache.

Entre M. Jules Vincent-Alfred RIGO, lithographe, demeurant à Paris, rue Richer, 7.

Entre M. Jules Vincent-Alfred RIGO, lithographe, demeurant à Paris, rue Richer, 7.

Entre M. Jules Vincent-Alfred RIGO, lithographe, demeurant à Paris, rue Richer, 7.

Entre M. Jules Vincent-Alfred RIGO, lithographe, demeurant à Paris, rue Richer, 7.

Entre M. Jules Vincent-Alfred RIGO, lithographe, demeurant à Paris, rue Richer, 7.

M. Jules MARTIN, orthopédiste, demeurant à Paris, rue de la Ferronnerie, 67.

Ortmé une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de marchand fabricant de bandages.

La raison et la signature sociales sont : MARTIN et BOURDIER.

Le siège de la société est fixé à Paris, rue de la Ferronnerie, 67.

Suivant acte reçu par M. Tabourier, notaire à Paris, soussigné, qui en a la minute, et son collègue, le 3 octobre 1846.

La société a pour objet :

1° L'entreprise de l'éclairage public et des parties s'y rattachant en France qu'à l'étranger, par les procédés et à l'aide des matières actuellement connues ou qui pourraient l'être par la suite.

2° La possession et l'exploitation commerciale et industrielle des mines de schistes dont la concession pourrait être obtenue du gouvernement ou acquise de particuliers et d'établissements et usines pour un nouveau système d'éclairage par des appareils brevetés.

3° La fabrication d'appareils à brûler les huiles de schiste ou gaz carburé et autres matières.

Tribunal de commerce.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 8 octobre 1846.

Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 15 octobre 1846.

Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 15 octobre 1846.

Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 15 octobre 1846.

Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 15 octobre 1846.

Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 15 octobre 1846.

Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 15 octobre 1846.

CLOTURE DES OPÉRATIONS POUR INSUFFISANCE D'ACTIF.

N. B. Un mois après la date de ces jugements, chaque créancier rentre dans l'exercice de ses droits contre le failli.

ASSEMBLÉE DU SAMEDI 17 OCTOBRE. NEUF HEURES : Guiraud, tourneur, conc.

DIX HEURES : Bourdon aîné et C<sup>e</sup>, miroitiers, conc.

SEPARATIONS DE CORPS et de Biens.

PRODUCTION DE TITRES. Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, leurs titres de créances.

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. M. les créanciers :

NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur PENNELIER (Jean-Baptiste), limonadier, rue de Mulhouse, 7, le 23 octobre à 10 heures (N° 6485 du gr.).

REDICTION DE COMPTES. M. les créanciers composant l'union de la faillite du sieur FOUET (Emile), anc. boucher à Louviers, demeurant à Montreuil, sont invités à se rendre, le 23 octobre à 3 heures précises, au palais du Tribunal de commerce.

Bourse du 16 Octobre. 110 c. pl. ht. pl. bas. de c.